

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1532

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

423 827 773 RCS Coutances.

C.T.S.A SINISTRES - CENTRE TECHNIQUE DE SAUVEGARDE APRES SINISTRES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : CTSA SINISTRES.

Capital : 100530.00 EUR.

Adresse : Zac du Pretot, Rue des Baleiniers, 50400 Granville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF A UNE FUSION Date du projet de traité de fusion : 22 novembre 2024

Société absorbante : C.T.S.A SINISTRES – CENTRE TECHNIQUE DE SAUVEGARDE APRES SINISTRES N° RCS : 423

827 773 COUTANCES Dénomination : C. T. S. A SINISTRES – CENTRE TECHNIQUE DE SAUVEGARDE APRES

SINISTRES Forme : Société par actions simplifiée Capital : 100 530 euros Siège social : Rue des Baleiniers, ZAC du Prétôt –

50400 GRANVILLE Société absorbée : CTSA SINISTRES MAINE ANJOU N° RCS : 882 300 270 LAVAL Dénomination :

CTSA SINISTRES MAINE ANJOU Forme : Société à responsabilité limitée Capital : 1 000 euros Siège social : 58-66

boulevard de l'Industrie – 53940 SAINT-BERTHEVIN Commentaires : Oppositions : Les créanciers des sociétés

fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de

Commerce. Actif : 115 263 euros. Passif : 93 205 euros. Actif net apporté : 22 058 euros. Absence de rapport d'échange de

titres. Absence de prime de fusion Le projet de traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de

COUTANCES le 25 novembre 2024. Le projet de traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LAVAL

le 25 novembre 2024..